

Le Conseil,

Vu le rapport du 1er avril 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

La tranche 2 des travaux sous maîtrise d'ouvrage de la région Rhône-Alpes, concernant la transformation des locaux de l'ancienne manufacture des Tabacs en vue de leur utilisation par l'université Lyon III, nécessite la démolition de l'ancienne maison du gardien située 1, avenue des Frères Lumière à Lyon 8°.

Il s'agit d'une maison d'habitation de rez-de-chaussée de 60 mètres carrés environ, dont la Communauté urbaine a conservé la propriété et qui était mise temporairement à la disposition de l'université Lyon III ;

B - Propose d'autoriser la région Rhône-Alpes à déposer un permis de démolir concernant cette maison ;

Vu le présent dossier ;

Ouï l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

DELIBERE

Autorise la région Rhône-Alpes à déposer un permis de démolir concernant la maison située 1, avenue des Frères Lumière à Lyon 8°.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,